



MINISTÈRE DU TRAVAIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

LES ACTIVITES DU DECHET : KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19



La présente fiche a été réalisée avant la parution du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19. Celui-ci est le cadre de référence des actions à mettre en œuvre et s'applique prioritairement à la présente fiche.

[Consultez le protocole national](#)

Tri ou incinération des déchets : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminés:

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage:

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

À PROPOS

Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du [protocole national de déconfinement](#) pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit vous conduire :

- **À éviter les risques d'exposition au virus ;**
- **À évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;**
- **À privilégier les mesures de protection collective** en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

Mesures organisationnelles

- **Le télétravail doit être la règle** chaque fois qu'il peut être mis en œuvre. Il permet d'éviter le risque en supprimant les circonstances d'exposition.
- Lorsque la présence sur les lieux de travail est nécessaire, le séquençage des activités et la mise en place d'horaires décalés facilitent **le respect des règles de distanciation physique** en limitant l'affluence et la concentration des salariés et éventuels tiers (clients, prestataires...).
- La gestion des flux doit permettre de limiter le nombre de personnes simultanément présentes dans un même espace afin de **respecter la jauge maximale d'une personne pour 4m²**.

Ce n'est que lorsque l'ensemble de ces précautions n'est pas suffisant pour garantir la protection de la santé et sécurité des personnes qu'elles doivent être **complétées par des mesures de protection individuelle**, telles que le port du masque.



Les bons réflexes

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) ; se sécher les mains avec du papier/tissu à usage à usage unique ;
- **Éviter de se toucher le visage** en particulier le nez et la bouche ;
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;
- **Tousser et éternuer dans son coude** ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- **Respecter les mesures de distanciation physique** :
 - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - distance physique d'au moins 1 mètre.
- **Aérer toutes les 3 heures** pendant quinze minutes les pièces fermées ;
- **Nettoyer régulièrement les objets manipulés** et les surfaces touchées.

Personnes en situation de handicap

- En cette période de pandémie justifiant des mesures d'adaptation de postes et des modalités de travail plus exigeantes, l'insertion et le maintien en emploi de tous doivent être favorisés.
- **Assurez-vous que les consignes sanitaires soient accessibles et que les règles de distanciation physique que vous instaurez permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier**, en télétravail ou sur leur lieu de travail habituel.
- Pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires, des aides financières et des services de l'Agefiph et du Fiphfp existent, et ont été adaptés au contexte du **Covid -19** ». Les services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés.
- Plus d'info sur : www.agefiph.fr/
- **Reportez-vous également à la fiche spécifique « Covid 19 – Travail des personnes en situation de handicap »** disponible sur travail-emploi.gouv.fr



1. PRÉPARER

- Pour les personnels du centre de tri, prévoyez autant que possible de les faire arriver en décalé afin d'éviter qu'ils se croisent dans les vestiaires
- Affichez à l'entrée du site à l'attention des conducteurs les consignes applicables pendant la pandémie
- Etablissez un plan de nettoyage avec périodicité et suivi : des surfaces de travail, des équipements de travail (chariot automoteur, pelle, grappin...), des outils, des poignées de portes et boutons, matériels, ...plus généralement de tout objet, surface... susceptibles d'avoir été contaminé (en contact avec les mains...), équipements de travail commun, collectifs (machines à café, photocopieurs...)
- Prévoyez un plan de nettoyage des vêtements de travail : bleu, gilet haute visibilité, parka, casque... ; gestion des gants de manutention
- Affichez « se laver ou se désinfecter les mains avant et après utilisation de tout matériel commun »
- Pendant la pandémie, suspendez de préférence l'utilisation des fontaines à eau au profit d'une distribution de bouteilles d'eau individuelle
- Si possible, laissez les portes ouvertes afin d'éviter les contacts avec les surfaces
- Mettez en permanence à disposition sur ou à proximité des postes de travail, y compris vestiaires et salles de pauses, des consommables : gel hydro alcoolique, lingettes, savon, essuie-tout, sacs-poubelle...
- Attribuez dans la mesure du possible des outils de travail individuels marqués
- Etablissez si possible un sens de circulation unique pour éviter que les personnes et les engins se croisent
- Matérialisez les zones d'attente chauffeurs et gérez la file d'attente en leur demandant de rester dans la cabine du véhicule
- Informez les chauffeurs des nouvelles consignes
- Matérialisez par marquage au sol ou tout autre moyen la distance d'1 m. minimum à l'intérieur comme à l'extérieur des locaux notamment lors des phases d'attente ; Aménagez l'accès aux zones de regroupement : espace d'attente café, installations d'hygiène pour les chauffeurs ...
- Prévoyez dans la mesure du possible des tranches horaires pour les opérations de déchargement ; limitez le nombre de chauffeurs et de camions au même moment dans des emplacements restreints
- Rappelez l'interdiction de récupération des déchets sur le site
- Reportez les contrôles techniques programmés chaque fois que possible sauf urgence; réduisez le nombre de salariés intervenants des entreprises extérieures tout en respectant la mesure de distanciation sociale ; modifiez le plan de prévention et informez l'entreprise extérieure des nouvelles consignes applicables sur site



2. RÉALISER



A l'arrivée sur site

- Faites remettre les documents de transports de préférence par courriel à l'agent d'accueil du site ; à défaut derrière une barrière (hygiaphone, écran plastique...) ou en respectant une distance d'1 m.
- Evitez la signature des documents ou utilisez un stylo à usage unique ou le stylo du chauffeur
- Restez à l'écart des autres personnes lors de la pesée sur le pont bascule

Déchargement

- Attendez, depuis la cabine, l'ordre de déchargement du responsable d'exploitation ; limitez les contacts directs
- En file d'attente, restez dans la cabine
- Déchargez sans sortir du camion
- Pour la pesée à vide : restez à l'écart des autres personnes

Opérateur de tri

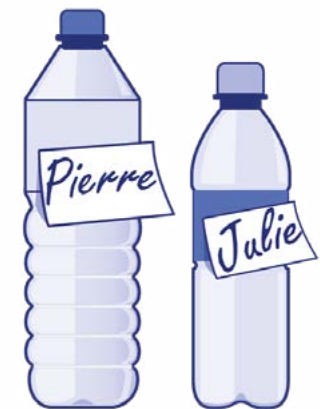
- Sur la chaîne : continuez de faire porter l'ensemble des EPI habituels. Au besoin, invitez les salariés à porter des lunettes englobantes ou un masque global protégeant contre les projections ; faites les nettoyer quotidiennement
- Faites nettoyer le poste de travail a minima au début de la prise de poste et à la fin de la prise de poste puis aussi souvent que nécessaire notamment en cas d'émissions ou de projections importantes
- Marquez au sol chaque poste de travail en respectant la distance de 1 m. ; évitez les opérateurs en face à face (placez les salariés en quinconce ou installez des bâches de séparation)

Conducteur salle de contrôle : centre d'incinération

- Limitez le nombre de conducteurs présents simultanément dans la salle de contrôle
- Laissez uniquement le nombre nécessaire de chaises pour le nombre de salariés ; marquez l'emplacement des chaises au sol ; supprimez les chaises à roulettes
- Communiquez à distance avec les équipes du site (talkies...)
- Nettoyez la salle de contrôle avant le début et à chaque fin de prise de poste (nettoyage des écrans, micros...)
- En cas d'utilisation d'un talkie-walkie ou d'un téléphone portable, faites le nettoyer au moins une fois par jour et proscrivez le prêt de ces appareils en cours de journée
- Limitez les inscriptions sur le registre d'entrée /sortie ; faites le réaliser par le conducteur de la salle de contrôle et pas par le client

Installations sanitaires / salle de pause restauration

- Fournissez des bouteilles d'eau individuelles
- Faites prendre les repas en horaire décalé et avec respect de la distance de 1 m. minimum à table définissez le nombre de personnes qui peuvent déjeuner ensemble et ne laissez que le nombre de chaises suffisant ; marquez l'emplacement de la chaise au sol
- Nettoyez la salle de pause de toute surface ou équipements en contact avec les mains après chaque pause





3. VÉRIFIER

- **Veillez au suivi du plan de nettoyage** (affichage d'une fiche de passage horodatée et signée)
- Assurez-vous de **l'approvisionnement permanent des consommables** (gel, lingettes, savons, sacs-poubelle...)
- **Evacuez les déchets** régulièrement
- Vérifiez le nettoyage régulier des sanitaires au moins deux fois par jour (feuille de passage, et assurez-vous en permanence de la présence de savon et moyens de séchage)

